



Affaire suivie par Séverine WEGRICH-ROCHOTTE

☎ 03.89.12.46.69

✉ concours@ch-colmar.fr

Colmar, le 24 juillet 2026

AVIS DE CONCOURS 2026

PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Préparateur en Pharmacie Hospitalière**
- Mode de recrutement : **Concours sur titres**
- Nombre de postes : **1**

CONDITIONS POUR CONCOURIR :

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 4 du Chapitre II - du décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, les personnes titulaires :

- Soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique,
- Soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code.

MODALITES DE LA SELECTION :

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- Le titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ou de l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code,
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de préparateur en pharmacie.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

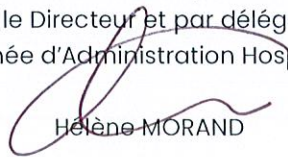
- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,
- Le titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique ou l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code,
- Un curriculum vitae établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi, mentionnant notamment les actions de formation suivies et éventuellement accompagné des travaux effectués.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar - Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

20 septembre 2026, le cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre contre récépissé.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
L'Attachée d'Administration Hospitalière,


Hélène MORAND